



**DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL – Saison 2023/2024**  
**REGLEMENT CHALLENGE ESPRIT SPORTIF U15-U18**



**ARTICLE 1 :**

Le District Saône-et-Loire de Football organise un Challenge ESPRIT SPORTIF pour les équipes U15 et U18 engagées en championnat District (phase 1 et 2)

L'objectif est de valoriser le BON COMPORTEMENT d'une équipe de jeunes ainsi que les différents acteurs d'une rencontre : dirigeants, éducateurs, public, accueil...

Le District confie à la Commission Ethique, la gestion et le suivi de ce dispositif.

**ARTICLE 2 - PRINCIPE :**

Chaque équipe, par l'intermédiaire de son éducateur, évaluera son adversaire, à domicile comme à l'extérieur en utilisant la fiche support jointe à ce règlement.

L'évaluation consistera à attribuer une note sur 20 points par match, selon les critères suivants :

- Qualité de l'accueil, de l'après match, des dirigeants ; respect des formalités administratives d'avant et après-rencontre **(/4 pts)**
- Attitude générale de l'éducateur adverse (comportement ; attitude envers son homologue, l'arbitre, les assistants ; langage tenu envers ses joueurs, les adverses, le public) avant, pendant et après la rencontre **(/5 pts)**
- Comportement du public, avant, pendant et après la rencontre **(/3 pts)**
- Tenue générale de l'équipe adverse sur le terrain (valeur de RESPECT envers tous les acteurs : éducateurs, joueurs, arbitres, dirigeants, public) **(/8 pts)**

En cas de forfait d'une équipe, l'équipe absente marquera 0 pt, l'adversaire recevra la note maximale de 20 pts.

**ARTICLE 3 - MALUS :**

- 1) Chaque carton jaune reçu par rencontre (*joueurs, éducateurs, dirigeants*) fera retirer 1 pt sur la note totale de 20 points,
- 2) Chaque carton rouge reçu par rencontre (*joueurs, éducateurs, dirigeants*) fera retirer le nombre de points correspondant au nombre de matchs de suspension à purger\* sur la note totale de 20 points,

*\*dans la limite de 10 matchs de suspensions, au-delà de 10 matchs l'équipe se verra attribuer 0pt sur la rencontre*

La gestion du calcul des MALUS sera prise en compte par la commission dans le total des points de chaque rencontre.

**ARTICLE 4 - BONUS :**

- 1) Toute équipe U15, U18 qui participe aux Coupes Départementales à 11, Coupes Futsal bénéficiera d'un bonus de 2pts par compétitions jouées (max. de 4 pts) sur la note finale.



**DISTRICT SAONE ET LOIRE DE FOOTBALL – Saison 2023/2024**  
**REGLEMENT CHALLENGE ESPRIT SPORTIF U15-U18**



- 2) Chaque joueur recevant après une rencontre, **1 Carton Vert\*** (valorisation de l'esprit sportif par rapport au comportement et attitude) fera bénéficier d'un point supplémentaire son équipe sur la note totale de la rencontre jouée.

*\*dans la limite d'un carton vert/par équipe/par match. Aucune obligation d'attribuer un CV*

La gestion du calcul des BONUS sera prise en compte par la commission dans le calcul des points.

**ARTICLE 5 – CLASSEMENT FINAL :**

Le classement général par catégorie sera effectué, à la fin de chaque phase (1 et 2) suite au retour de la fiche d'évaluation par les éducateurs, auquel il faudra retirer les éventuels points issus de l'article 3 et bonifier ceux issus de l'article 4.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes lors du classement final, il sera tenu compte dans l'ordre suivant :

- 1) L'équipe ayant totalisé le plus de note maximale de 20 pts (voir 21pts si aucun carton reçu et 1 Carton vert attribué)
- 2) L'équipe ayant obtenu le plus de CARTON VERT
- 3) L'équipe ayant reçu le moins de MALUS

**ARTICLE 6 – CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Les équipes engagées en compétitions District (Phase 1 et Phase 2) sont engagées dans ce challenge. Les fiches d'évaluation seront à retourner au district, à la fin de chaque phase de championnat, pour permettre à la commission d'établir le classement.

En cas de non-retour de la fiche d'évaluation par l'éducateur, le club sera amendé selon le barème financier correspondant

Toute équipe déclarant forfait général au cours d'une phase sera retirée du challenge et les points attribuées à cette équipe lors de ces rencontres jouées ne seront pas comptabilisées.

**ARTICLE 7 – RECOMPENSES :**

Un lauréat par phase sera récompensé ainsi que l'équipe terminant première de ce challenge sur le cumul des deux phases.

**ARTICLE 8 – DISPOSITIONS DIVERSES :**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission compétente.